

## **PROCÈS-VERBAL**

de la séance extraordinaire du conseil municipal  
du 28 février 2017

À l'assemblée extraordinaire du conseil municipal, tenue à la salle de la municipalité de Maddington Falls, le 28 février 2017 à 20h.

Étaient présents :

Monsieur Ghislain Brûlé, maire

Messieurs les conseillers Patrice Morin, Gaétan Légaré, Alain Hamel, Bernard Philipps et André Rheault

Était absent : Madame la conseillère Diane Mercier

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Ghislain Brûlé.

Assiste également Madame Lucie Massé, directrice générale.

**24-02-17**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Bernard Philipps, appuyé par Monsieur Alain Hamel et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour avec mention fermée.

**25-02-17**

### **APPROBATION DES TRAVAUX PAERRL**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 36 565\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes suivantes : Rang 11 et la rue du Pont, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Il est proposé par Monsieur Alain Hamel, appuyé par Monsieur Patrice Morin et résolu unanimement que la municipalité de Maddington informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes suivantes : rang 11 et la rue Dupont, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**26-02-17**

### **PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité possède une propriété forestière d'une superficie de 500 600,00 mètres ;

**CONSIDÉRANT** l'importance d'une forêt en santé;

Il est proposé par Monsieur Gaétan Légaré, appuyé par Monsieur Patrice Morin et résolu unanimement de faire préparer un plan d'aménagement forestier ainsi qu'une prescription par la Société Sylvicole Arthabaska-Drummond inc. sur la propriété forestière de la municipalité.

**27-02-17**

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FDT 2016-2019**

**CONSIDÉRANT QUE** le fond de développement du territoire 2016-2019 accorde une aide financière;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aide financière accordée est de 50 000\$;

Il est proposé par Monsieur Alain Hamel, appuyé par Monsieur André Rheault et résolu unanimement de présenter au FDT 2016-2019, les projets suivants : Tour d'observation pour la mise en valeur d'un joyau Maddinois et une enseigne double avec afficheur électronique pour la mise en valeur du développement de la municipalité.

28-02-17

**AUTORISATION DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES – TRANSMISSION DE LA LISTE DES PROPRIÉTÉS À LA MRC D'ARTHABASKA**

**CONSIDÉRANT QUE** la transmission d'un dernier avis, par courrier recommandé, aux propriétaires ayant des taxes dus pour les années antérieures à 2017 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la procédure prescrite par la loi, pour procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, exige du conseil municipal une résolution autorisant la vente par la MRC d'Arthabaska en indiquant les renseignements suivants ;

Il est proposé par Alain Hamel, appuyé par André Rheault et résolu unanimement ;

Que le Conseil municipal de la Maddington Falls autorise s'il y a lieu la vente pour défaut de paiement de taxes et que les dossiers soient transmis à la MRC d'Arthabaska.

29-02-17

**REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES À LA MRC D'ARTHABASKA**

Il est proposé par Alain Hamel, appuyé par André Rheault et résolu unanimement que le Conseil municipal de la municipalité de Maddington Falls désigne Lucie Massé à agir comme représentant de la municipalité pour enchérir s'il y a lieu lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le 8 juin 2017.

30-02-17

**TRANSFERT DE DOSSIERS ACTIFS DU CABINET MARCEAU SOUCY BOUDREAU AU CABINET DUFRESNE HÉBERT COMEAU**

**ATTENDU QU'**il est dans l'intérêt de la municipalité de continuer d'obtenir des services juridiques en droit municipal et en droit du travail;

**ATTENDU QUE** la municipalité a confié le mandat de services professionnels en droit municipal et du travail à Me Rino Soucy du cabinet Marceau Soucy Boudreau;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire continuer d'être représentée par Me Rino Soucy et de retenir ses services en droit municipal et en droit du travail;

**ATTENDU QUE** le contenu de la lettre de Me Rino Soucy adressée au maire et au DG le 2 février 2017, ladite lettre faisant partie intégrante de la présente résolution;

**ATTENDU QUE** Me Rino Soucy s'est engagé dans la lettre mentionnée ci-dessus à maintenir les services juridiques à la municipalité aux mêmes conditions financières pour le forfait téléphonique, le taux horaire ainsi que le service de vérification des procès-verbaux ;

Il est proposé par Monsieur André Rheault, appuyé par Monsieur Patrice Morin et résolu unanimement que la municipalité notifie et demande au cabinet Marceau Soucy Boudreau de transférer tous ses dossiers actifs, soit tout le contenu papier, informatique ou toute autre information pertinente requise à Me Rino Soucy du cabinet Dufresne Hébert Comeau; La municipalité notifie et requiert du cabinet Marceau Soucy Boudreau que le transfert de dossiers requis ci-dessus soit fait immédiatement sur notification de la présente résolution.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Levée de l'assemblée sur proposition de Monsieur André Rheault à 20h 15.

SIGNÉ : \_\_\_\_\_  
Monsieur Ghislain Brûlé, maire

SIGNÉ : \_\_\_\_\_  
Madame Lucie Massé, directrice générale et secrétaire-trésorière